

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/05/2022

Dossier complet le :

22/06/2022

N° d'enregistrement :

2022-6143

1. Intitulé du projet

Implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Breil sur la commune de Saumur (49).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Trina Solar France Systems

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme SUDRES

RCS / SIRET

8 4 8 0 0 7 5 7 1 0 0 0 2 1

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30°	Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but de construire une centrale photovoltaïque en ombrière sur le parking du Breil, situés sur la commune de Saumur (49). Les ombrières s'implanteront sur un parking déjà aménagé et utilisé pour le stationnement des véhicules des visiteurs du parc des expositions de Saumur.

Les ombrières installées seront implantées de telle sorte à accueillir des véhicules légers avec un point bas à 3 mètres et une inclinaison à 10°. Cette hauteur permet de garantir le passage pour les services de secours. Un coupe-circuit sera intégré au projet afin de permettre d'arrêter l'exploitation en cas de problème.

La surface des panneaux est ouverte et ne constitue pas un clos couvert. Il n'y a pas de travaux de démolition.

Les plus proches habitations se trouvent à 310 m du projet. Des haies végétalisées entoureront le parking, il n'y a donc aucun risque de co-visibilité (se référer à l'annexe 3 et 8).

4.2 Objectifs du projet

La construction d'ombrière photovoltaïque cherche à allier le confort de stationnement pour les véhicules ainsi que la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

Les atouts du projet reposent notamment sur la valorisation et la sécurisation des espaces urbanisés associée à la production d'énergie renouvelable.

La centrale photovoltaïque d'une puissance approximative de 1 521 kWc permettra la production de près de 1 648 MWh/an. La production de l'ensemble des ombrières permettra de répondre à la consommation électrique de près de 1 404 personnes, pour une quantité de CO2 évitée d'environ 550 tonnes.

La totalité de l'électricité produite par la centrale sera réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier de construction se déroulera en plusieurs étapes sur une durée approximative de 3 mois.

Les différentes étapes correspondent aux 5 lots que l'on propose généralement à nos partenaires, à savoir :

- Lot 1 : Fondations

Fondations béton.

- Lot 2 : Structures et pose des panneaux

Structures de type métallique d'une hauteur de 3 m en point bas et d'une hauteur maximal de 5,09 m.

- Lot 3 : Réseaux électriques

- Lot 4 : Postes, onduleurs et point de livraison.

La centrale sera raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un poste de livraison qui sera accessible depuis la voie publique. Dans le cas où la centrale devrait être raccordé au réseau 20 000 V, un poste de transformation serait nécessaire.

- Lot 5 : Travaux de raccordement. Un poste source et un transformateur seront installés (surface totale d'emprise au sol de 37 m²). L'emplacement actuellement privilégié peut être affiné aux besoins (se référer à l'Annexe 5). Le raccordement se fera en coupure d'artère de la ligne HTA qui traverse le parking (se référer à l'Annexe 5).

Le parking étant déjà construit, la présence des ombrières ne créera pas plus d'imperméabilisation des sols qu'en l'état actuel des voiries et zones de stationnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties nécessitant un contrôle régulier, à savoir:

- maintenance préventive (contrôles visuels des modules, thermographie, contrôle des onduleurs...)

- maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation)

L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'installation. Un contrôle visuel régulier sera également assuré sur la totalité du projet afin de vérifier la bonne tenue des installations.

Un contrat d'exploitation et de maintenance sera conclu par la société d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure nécessaire :

- Permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la zone étudiée:	Environ 14 000 m ²
Surface couverte par les modules photovoltaïques:	Environ 7 720 m ²
Puissance installée prévue:	Environ 1 521 kWc
Production prévue:	1 648 MWh/an
Nombre d'ombrières:	11 Ombrières (VL)
Point bas des ombrières:	3 m
Point haut des ombrières:	5,09 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La prairie des Gaudets,
49 400 Saumur

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0 ° 0 5 ' 2 4 " 00 Lat. 4 7 ° 1 6 ' 1 2 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au sein du Parc Naturel Régional de la Loire-Anjou-Touraine. Cependant, la future centrale se trouvant dans une zone industrielle et sur un parking déjà aménagé et imperméabilisé, elle ne représente aucun danger pour la faune, la flore ou les habitats du PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Saumur est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement approuvé en Juin 2019. Cependant, le projet ne se trouve à proximité d'aucune route concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking est localisé au sein d'un périmètre de l'UNESCO et d'un Sites Patrimonial Remarquable (SPR). Un architecte de la ville de Saumur et l'ABF ont donné leurs recommandations pour une meilleure insertion paysagère du projet au regard du patrimoine environnant (recommandations que nous veillerons à respecter) : - Les ombrières photovoltaïques ne devront pas être d'un seul tenant. - Des haies végétalisées borderont le parking.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saumur est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation du "Val d'Authion et Loire Saumuroise" qui couvre 26 communes, approuvé le 07 mars 2019. Le projet se situe en zone RN au PPRNPI, sur cette zone, les équipements d'intérêt collectif sont autorisés. Or les structures d'ombrières sont considérées comme étant d'intérêt collectif. Ainsi, le projet est compatible avec le règlement du PPRNPI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 300 m de la zone Natura 2000 directive oiseau "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau" et à proximité immédiate de la Natura 2000 directive habitat du même nom. Les ombrières solaire n'impacteront d'aucune façon la faune, la flore ou les habitats en présence dans ces zones, puisque le site est déjà urbanisé avec la présence du parking.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité (environ 580 m) d'immeubles classés ou inscrits. Cependant, au regard de la densité de bâti dans la zone du projet, la centrale ne présente aucun risque de co-visibilité. De plus, nous veillerons à respecter les prescriptions des ABF pour le projet. Nous faisons également appel à un paysagiste.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques car les modules photovoltaïques reposent simplement des structures métalliques en hauteur sur le parking.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques. Le projet ne prévoit pas la mise en place de drains. La construction de ces dernières n'impliquera pas de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblai, il sera donc légèrement excédentaire en matériaux liés à l'excavation des fondations.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblais n'est nécessaire, il n'est donc pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parkings étant déjà présents, la construction d'ombrières photovoltaïque ne modifie en rien la composition des sols et n'entraîne pas de perturbation ni destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité (environ 300m) de la zone Natura 2000 directive oiseaux nommée "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau" ainsi qu'à proximité immédiate de la N2000 directive habitat du même nom. Cependant, les ombrières seront mises en place sur un parking déjà aménagé, se trouvant au sein d'une aire déjà urbanisée et aménagée. Ainsi, le projet ne représente aucun risque pour la faune, la flore ou les habitat de ces zones N2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du Parc Naturel Régional de la Loire-Anjou-Touraine et se trouve à environ 200m de la ZNIEFF II "Allée de la Loire de Nantes au bec de Vienne". En revanche, la future centrale se trouvant dans une zone urbanisée et sur un parking déjà aménagé et imperméabilisé, ainsi, il ne représente pas de danger pour l'environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne peut signaler aucune consommation d'espaces naturels, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saumur est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation du "Val d'Authion et Loire Saumuroise" qui couvre 26 communes, approuvé le 07 mars 2019. Le projet se situe en zone RN au PPRNPI, sur cette zone, les équipements d'intérêt collectif sont autorisés. Or les structures d'ombrières sont considérées comme étant d'intérêt collectif. Ainsi, le projet est compatible avec le règlement du PPRNPI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune modification d'itinéraires pour les automobilistes car il n'y aura pas de modification de la route.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les utilisateurs et le personnel. Cependant durant la phase de travaux (environ 3 mois), les travaux pourront potentiellement provoquer des gênes acoustiques durant les heures de travail des jours ouvrés.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des ombrières de parking mises en place.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de l'exploitation de la centrale.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un éclairage en sous face des ombrières sera mis en place pour la sécurité des personnes utilisant le site. L'éclairage sera donc orienté vers le sol et n'engendrera pas de pollution lumineuse. L'éclairage sera produit au moyen de lampe LED faiblement consommatrices d'électricité et uniquement aux heures d'utilisation du parking.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'émissions polluantes.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide n'est envisagé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en phase d'exploitation, ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaire, urbaine ou industrielle, et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier, où les déchets seront acheminés vers les filières de traitement spécifiques. Pas de déchets en phase exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking est localisé au sein d'un périmètre de l'UNESCO et d'un Sites Patrimonial Remarquable (SPR) faisant l'objet d'une AVAP. Un architecte de la ville de Saumur et l'ABF ont donné leurs recommandations pour une meilleure insertion paysagère du projet au regard du patrimoine environnant. - Les ombrières photovoltaïques ne devront pas être d'un seul tenant. - Des haies végétalisées borderont le parking. Ainsi, nous veillerons à respecter chacune de ces recommandations.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des activités liées à l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics of the project]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'ombrières photovoltaïques est localisé sur le parking du Breil sur la commune de Saumur (49) qui est déjà existant et anthropisé. Il n'y aura pas de gênes des usagers, ni d'impact paysager puisque des mesures d'insertions seront prises telles que : L'installation d'une haie végétalisée et la mise en place de bardage bois sur la structure des ombrières. De plus, TrinaSolar prend en charge la présence d'arbre sur le site. En effet, tous les arbres seront compensés sur un autre site choisi par la commune.

Ce projet est une vraie plus-value du site actuel de par sa fonctionnalité d'ombrières, ainsi que par son aspect environnemental. De par ces éléments, il est considéré que la réalisation d'une étude environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Plan des zones Natura 2000 et ZNIEFF à proximité du site Annexe 7 : Plan des enjeux patrimoniaux aux abords du site Annexe 8 : Photomontage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulouse

le, 29/04/2022

Signature

